

ANNEXE 2 AUX DÉCISIONS SUIVANTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FRANCEAGRIMER

- INTV-SIIF-2023-35 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Connaissances »,
- INTV-SIIF-2023-36 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Co-Innovations »
- INTV-SIIF-2023-37 du 28 juin 2023 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Démultiplication »,

OBJET : PNDAR 2024 : Priorités pour la mise en œuvre par FranceAgriMer des appels à projets « Connaissances », « Démultiplication » et « Co-Innovations »

Dans le cadre des appels à projets du PNDAR pour l'année 2024, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire incite les organismes candidats à déposer des projets de recherche appliquée, d'innovation et de développement agricole dont l'objet principal répond à l'un ou à plusieurs des thèmes prioritaires suivants :

- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire souhaite soutenir des projets qui visent à **augmenter, préserver et valoriser la biodiversité dans les systèmes agricoles à différentes échelles**, notamment en favorisant les **complémentarités élevage-culture**. Il est notamment attendu des projets en appui au développement des « **haies et de l'agroforesterie** » en accompagnement de structurations de filières territoriales, visant en particulier la caractérisation des services écosystémiques fournis avec une approche technico-économique ou encore l'identification des freins et des leviers pour leurs déploiements.
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire souhaite soutenir des projets qui ont pour objectif **d'accompagner les prises de risques et les investissements** des agriculteurs dans le déploiement et l'expérimentation d'innovations visant à améliorer la résilience de l'agriculture française face au défi climatique (adaptation et atténuation). Il pourra s'agir du développement d'outils prospectifs et d'aide à la décision pour conseiller les projets d'installation et de reconception d'exploitations sur les paramètres agro-climatiques comme, par exemple, l'évolution des ressources en eau, la fréquence et l'intensité des aléas climatiques ou encore la gestion des risques vis-à-vis des bio-agresseurs.

Les porteurs de projets sont incités aux croisements entre ces deux thématiques prioritaires.

Quelques exemples d'enjeux croisés sur lesquels des travaux pourraient être amplifiés (liste non exhaustive) :

- Des accompagnements et des outils qui contribuent à des projets de diversification des systèmes de production, en prenant en compte la résilience apportée au système face à l'adaptation et (/ou) l'atténuation des changements climatiques.

- Accompagner et développer des outils et méthodes favorisant la performance des systèmes de polyculture-élevage et les coopérations locales éleveurs-céréaliers à l'échelle territoriale (techniques, économiques, etc..) pour augmenter la résilience des fermes face aux aléas climatiques.
- Accompagner le développement des systèmes d'agroforesterie adaptés aux changements climatiques, notamment le pâturage agroforestier (arbres fourragers) en vue d'une diversification des sources protéiques en élevage.

Pour les projets déposés dans le cadre de ces thématiques prioritaires, l'ensemble des dispositions des décisions de la Directrice Générale de FranceAgriMer continue à s'appliquer par ailleurs.

En dehors de ces priorités, des projets répondant aux autres thèmes prioritaires du PNDAR, listés dans l'appel à projet, sont toujours attendus.